



*Pour l'enseignement
professionnel public*

Académie de Créteil
Maison des Syndicats
11-13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél : 01 43 77 02 41

www.creteil.snuep.fr

Bulletin n° 109

Juin 2018

Déposé le
28/06/18

PRESSE
CRETEIL PPDC
Dispensé
de timbrage

Le ministre de l'EN veut porter le coup de grâce à l'enseignement professionnel.

Les LP vont subir des attaques frontales sans précédent. Ce sont tous les acquis des luttes syndicales qui seront saccagés par la marche forcée vers l'apprentissage, présenté comme le seul mode de formation efficace. Pourtant, en soustrayant la formation professionnelle des jeunes aux appétits du patronat, elles ont assuré l'accès des jeunes de milieux populaires à une culture générale exigeante, elles leur ont assuré une insertion professionnelle durable, reposant sur des diplômes garantis par l'État sur tout le territoire national.

Avec la réforme des lycées pros, le gouvernement promet des «Harvard des métiers» et la réalisation de «chefs-d'œuvre» mais il omet de dire que les heures de Français, d'Hist-Géo et de Maths vont être réduites comme peau de chagrin. Ces futurs salariés n'ont donc pas besoin de savoirs ; il suffit de leur apprendre les gestes de l'exécution. Qui voudrait d'une telle école pour ses enfants ? Quelle erreur de laisser penser que ces élèves n'ont pas besoin de maîtriser les fondamentaux scolaires et culturels qui permettent pourtant de se construire professionnellement et socialement ! Pourquoi retirer aux jeunes issus de milieux défavorisés tout ce qui fonde une éducation émancipatrice et nécessairement les enfermer dans des emplois précaires et sous-payés ? Au nom des besoins du marché ?

Le SNUEP-FSU luttera toujours contre ces choix politiques passésistes qui menacent les fondements d'une société plus égalitaire. Vous partagez nos valeurs, vous pensez que nos combats sont justes ?

Alors, avant de prendre des vacances méritées,

Ré-adhérez, Adhérez, Faites adhérer au SNUEP-FSU !

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !

www.snuep.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Laurence Trublereau - Koba Traoré
Co-secrétaires académiques

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Sommaire

- P1 : Edito
- P2 - 6 : Bilan mouvement INTRA & Perspectives de rentrée
- P7 : HC & EXC
- P8 : Non-Tit.
- P9 : Réforme BAC
- P10 : Neurosciences
- P11-12 : Adhésion

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

BILAN MOUVEMENT INTRA 2018

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE

Extraits de la déclaration liminaire du SNUEP-FSU -CAPA du 13 juin 2018

CONGESTION DU MOUVEMENT INTER COMME INTRA.

Pour de trop nombreux collègues, la mutation est désormais un droit purement théorique souffrant de nombreux dysfonctionnements.

19% des collègues qui souhaitaient quitter l'académie de Créteil y ont été maintenus et doivent se résigner à accepter des sacrifices au moins une année de plus. Le mouvement intra connaît, quant à lui, une forte baisse du nombre de participants au point que presque les 2/3 des demandeurs sont des participants obligatoires et que près de 3 sur 5 des futurs néo-titulaires viennent d'une autre académie. **Seul 1 demandeur sur 12 a choisi de quitter son académie pour s'installer à Créteil.** Plus des 3/4 des collègues titulaires ayant choisi de muter sont déjà dans notre académie. Ces chiffres illustrent le manque d'attractivité d'une académie où les conditions d'exercice sont difficiles et où le coût élevé du logement, loin d'être compensé par une indemnité de résidence insuffisante, est incompatible avec le salaire d'un enseignant.



FIN DU PARITARISME, MORT DU MÉTIER ?

Ce qui se joue, c'est la disparition de la dimension collective du métier au profit d'une individualisation totale des carrières.

Le SNUEP-FSU est attaché au paritarisme puisque c'est le cadre démocratique qui permet aux représentants élus des personnels que nous sommes d'examiner les décisions individuelles relatives à la carrière des personnels, c'est-à-dire d'intervenir pour faire respecter et améliorer les principes de gestion des carrières et des mutations édictés par l'État-employeur et d'en contrôler la mise en œuvre. C'est là le fondement de notre attachement aux commissions et groupes de travail organisés dans le respect de nos statuts.

Or, dans le cadre du chantier « dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement vient de présenter aux OS représentatives ni plus ni moins qu'un projet inacceptable de suppression du paritarisme. **Les commissions administratives paritaires concernant les mutations seraient purement et simplement abolies, les CAPA ne se tiendraient plus par corps et le nombre de sanctions disciplinaires sans contrôle ni recours serait**

élargi. Les représentants syndicaux des personnels ne pourraient plus vérifier en amont que les collègues sont traités équitablement et selon des règles collectives.

Par cette attaque frontale contre les droits des agents, c'est le statut de fonctionnaire qui est menacé, donc nos emplois et nos conditions de travail : sans contrôle, les règles ne seront pas respectées et seront supprimées dans les faits. Ce sera la porte ouverte au favoritisme et à l'injustice. Il sera ensuite facile de laisser les chefs d'établissement décider seuls des promotions et affectations. C'est ce que le gouvernement appelle « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction Publique !!! Nous soumettons au vote le vœu suivant :

Vœu intersyndical (SNUEP-FSU Créteil/CGT Educ'Action Créteil/ SNETAA -FO Créteil) présenté par les commissaires paritaires académiques des PLP

Informée des propositions gouvernementales pouvant aboutir à la réduction drastique des prérogatives des commissaires paritaires, la CAPA des PLP réunie le 13 juin 2018 rappelle que le paritarisme est une nécessité pour le traitement égalitaire des fonctionnaires, en particulier pour les mutations. Ce qu'il leur faut, c'est un meilleur paritarisme et non sa suppression. Nous demandons le retrait de ces projets.

Ces reculs concernant la participation des personnels aux questions qui intéressent leur carrière et l'exercice de leurs métiers pourraient advenir à la rentrée 2019. Il est urgent de signer et de faire signer la pétition "Pas touche aux CAP et CHSCT" sur le site du SNUEP national (snuep.fr).



Voter et faire voter pour le SNUEP et les autres syndicats de la FSU lors des élections professionnelles de décembre 2018 sera donc porteur d'enjeux particulièrement importants dans ce contexte d'attaques en règle contre la représentation syndicale. En effet, plus nous serons nombreux à nous porter vers le syndicalisme de transformation sociale que nous incarnons, plus le rapport de force pèsera en notre faveur pour faire reculer les projets rétrogrades, antidémocratiques et antisociaux du gouvernement.

BILAN MOUVEMENT INTRA 2018

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE

Extraits de la déclaration liminaire du SNUEP-FSU -CAPA du 13 juin 2018

DÉFENSE DES PLP

Les certifiés qui sont proposés à l'intra sur les postes de PLP Lettres-Espagnol doivent être désaffectés ! Les postes de PLP doivent être rendus aux PLP !

Ils ne doivent pas se retrouver en zone de remplacement alors qu'il y a des postes !!!

Nous ne pouvons accepter que 7 professeurs certifiés d'espagnol soient affectés en LP tandis que 5 collègues PLP de Let-



tres/espagnol (sur les 10 participants) sont mis en ZR ! Les certifiés auraient-ils donc la priorité sur les PLP ? Si c'est une erreur d'étiquetage des postes, elle doit être réglée dans cette CAPA.

Lors de la CAPA, les élus du SNUEP ont obtenu qu'une bonification de 1000 points (uniquement sur des vœux commune) soit accordée aux PLP de Lettres/espagnol, de façon exceptionnelle, pour leur participation au mouvement intra de l'année prochaine.

Réponse en substance du rectorat :

Cela fait plusieurs années que des chaires définitives sont implantées en LP, dans le but de permettre l'enseignement de l'espagnol par des titulaires dans ces LP. En effet, depuis plusieurs années, il y avait un excédent de certifiés, là où il y avait un déficit de PLP.

Cette année, en revanche, pour la première fois, il y avait davantage d'enseignants de lettres-espagnol que de postes. Ainsi les postes étiquetés « L » ont été publiés et obtenus au mouvement dans les règles par des certifiés, et ne peuvent être à ce stade transformés en « P », même en BMP.

Les PLP TZR seront affectés, lors de la phase d'ajustement, sur des BMP au plus proche de leurs vœux.

Entrée dans le métier

Les stagiaires ne doivent pas être utilisés comme des moyens d'enseignement. Ils doivent commencer par apprendre le métier.

Le SNUEP dénonce les choix ministériels concernant l'affectation et la formation des stagiaires qui ne peuvent que réduire les possibilités de mutation des titulaires de l'académie puisqu'ils conduisent le rectorat à réserver, pour ces personnels utilisés comme main d'œuvre avant même d'être formés, 148 supports, dont 30 à plein temps et 118 berceaux de stage à mi-temps. **Le SNUEP-FSU continue de revendiquer une égalité de traitement des stagiaires et pour tous 6 h de cours par semaine, non pas en responsabilité mais dans la classe du tuteur et 2/3 du temps en formation à l'ESPE.** Ils ne doivent pas être des moyens d'enseignement, pour lesquels le rectorat bloque des postes entiers. Dans les LP de Créteil, ce sont ainsi 89 postes à temps plein (30+59) qui ne sont pas mis au mouvement. Cela ne peut qu'entraîner des dégradations dans les affectations, notamment pour les futurs néo-titulaires qui représentent près des 2/3 des demandeurs et qui se retrouvent pour 12% d'entre eux en extension.

Un barème déséquilibré

Nos propositions d'amélioration du barème se heurtent sans cesse à la règle qu'aucun élément de barème ne puisse être supérieur aux priorités légales. **Cette règle obère les possibilités d'obtenir une mutation pour la plupart des candidats ne relevant d'aucune priorité légale.** Les syndicats de la FSU sont intervenus pour dénoncer le déséquilibre dans le barème généré par l'importance prise par les bonifications familiales par rapport aux autres bonifications. Cela conduit de fait à un mouvement à deux vitesses.

Les collègues du SNUEP qui siègent en CAPA ont obtenu une avancée pour les stagiaires en prolongation de stage !

Nous actons positivement le fait que le barème extrêmement injuste qui, jusqu'à l'an dernier, était appliqué aux collègues en prolongation de stage, titularisés en cours d'année, soit enfin équitable. **Le SNUEP, dans l'intersyndicale avec les deux autres organisa-**

tions syndicales siégeant dans la CAPA des PLP, avait fermement défendu l'idée que la maternité ou la maladie ne pouvaient autoriser une régression des droits.

Les postes à profil doivent rester la réponse à une vraie spécificité.

De surcroît, au regard des possibilités de mutation extrêmement restreintes offertes aux PLP de notre académie, le total de 204 postes spécifiques académiques apparaît beaucoup trop important. **La gestion particulière de ces postes à profil, en dehors des règles du mouvement, revient à réduire encore de plus de 5% les possibilités d'affectation des PLP de l'académie.** Pour le SNUEP-FSU, les postes spécifiques n'ont de raison d'être que s'ils nécessitent des qualifications particulières de la part des enseignants qui y seront affectés. Ils ne doivent en aucun cas être la porte ouverte à des affectations qui ne respectent pas les règles statutaires.

BILAN MOUVEMENT INTRA 2018

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE

Extraits de la déclaration liminaire du SNUEP-FSU -CAPA du 13 juin 2018

UN DÉFICIT FARAMINEUX DE PROFS :

Encore 340 postes vacants après le mouvement intra !!!

Paradoxalement, l'académie de Créteil est tout autant déficitaire en postes qu'en personnels titulaires dans de nombreuses matières.

Après le mouvement intra, un nombre faramineux de postes de PLP restent vacants : cette année, ce sont 340 postes ! A ces postes non pourvus, il faut ajouter les postes bloqués et les berceaux réservés aux stagiaires qui portent à **462** le besoin en enseignants titulaires sur poste fixe en établissement dans notre académie, c'est-à-dire à plus de 12% du nombre total de PLP à Créteil.

Pourtant, les élèves de LP ont les mêmes droits à l'éducation que les autres lycéens.



LA VOIE PRO TOUJOURS MALMENÉE ET DÉPOUILLÉE DE SES POSTES !

Encore 34 chaires perdues à la rentrée 2018 dont 13 en Gestion-Administration ! Un tiers des enseignants contractuels ! Un recours massif aux HSA et des horaires réglementaires amputés !

Le SNUEP-FSU rappelle que la continuité pédagogique ne sera assurée que par une vision à long terme de la politique de recrutement et non par le développement des emplois précaires. **Les personnels contractuels représentent désormais le 1/3 des enseignants dans la voie pro à Créteil.** Le bilan des recrutements à l'examen professionnel réservé pour les sessions passées est catastrophique : il n'a pas été à la hauteur de la situation inacceptable de notre académie qui détient le triste record de la précarité ! L'urgence est à la mise en place d'un véritable plan de titularisation.

Dans une gestion purement comptable, le rectorat de Créteil, qui spéculer sur l'absentéisme de nos élèves, persiste à ne pas appliquer les horaires réglementaires en bac pro, particulièrement dans les sections tertiaires, spoliées d'au moins 12% du volume horaire dû aux élèves.

La fermeture de 50 postes à la rentrée 2018 entraîne une perte sèche de 34 postes dans les LP et SEP de l'académie. A ces 34 supports qui disparaissent s'ajoutent un taux d'HSA s'élevant à 13,5% qui joue contre l'emploi ainsi que 33 postes définitifs bloqués, dont la moitié susceptible de

disparaître avant la rentrée si les collègues demandent leur mutation à l'intra. Les quelques 600 élèves de moins attendus dans la voie professionnelle à la rentrée prochaine (sur environ 43000 !) ne sauraient justifier ces suppressions de chaires. **Depuis 2012, les lycées professionnels de l'académie de Créteil ont vu leurs effectifs augmenter de presque 1300 élèves supplémentaires mais ont paradoxalement perdu 108 postes et que, depuis 2009, c'est 1/5^e de ses postes que la voie professionnelle a perdu.**

LES GA DANS LA TOURMENTE

Certaines disciplines ont été durement touchées : les arts appliqués qui ont perdu près d'un quart de leurs postes, les lettres/anglais qui en ont perdu presque 20 %, la productique délestée de plus de la moitié de ses postes et enfin la comptabilité et la communication bureautique fusionnée en une nouvelle spécialité de Gestion Administration qui en a vu fondre près de 40% et paye cette année le plus lourd tribut avec 13 suppressions de postes prévues et 4 postes bloqués. Cette filière récente créée en 2012 est le symptôme le plus visible d'une politique académique d'évolution de l'offre de formation, trop souvent à court terme, surreprésentant les formations les moins coûteuses qu'elle n'hésite pas ensuite à liquider, sans faire beaucoup de cas ni des élèves ni des enseignants dans la tourmente.

BILAN MOUVEMENT INTRA 2018

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE

Extraits de la déclaration liminaire du SNUEP-FSU -CAPA du 13 juin 2018

Le SNUEP-FSU dénonce la méconnaissance des besoins et la mauvaise gestion des recrutements de la part du ministère et du rectorat.

LES DISCIPLINES LES PLUS DÉFICITAIRES :

- En Math-Sciences, 30 postes vacants.
- En génie industriel bois, 14 postes vacants.
- En Génie industriel structures métalliques, 7 postes vacants.
- En Entretien articles textiles, 6 postes vacants.
- En Génie civil construction et réalisation, 8 postes vacants.
- En Peinture-revêtement, 13 postes vacants.
- En génie thermique, 19 postes vacants.
- En génie mécanique construction, 21 postes vacants.
- En productique, 6 postes vacants.
- En Génie mécanique Maintenance des Véhicules, 11 postes vacants (3 bloqués)
- En génie électrique option électronique, 11 postes vacants.
- En Électrotechnique, 22 postes vacants.
- En conducteurs routiers, 5 postes vacants.
- En horticulture, 8 postes vacants.
- En Vente, 41 postes vacants (2 bloqués).
- En GA, 56 postes vacants (10 bloqués).

En P7200 (biotechnologie Santé Environnement) 27 postes restent vacants, 3 sont bloqués. En P7300 (STMS), ce sont 13 postes qui demeurent vacants. A défaut d'un recrutement national, à Créteil, le rectorat fait appel aux personnels infirmiers de l'éducation nationale, qui, face à la dégradation de leurs conditions de travail,

demandent leur détachement dans le corps des PLP. Cinq ans après la montée en charge des élèves de la filière ASSP, les besoins énormes en personnel très mal anticipés subsistent et la question du recrutement n'est toujours pas réglée.

AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE (APC) ET PARENT ISOLÉ (PI)

Des dispositifs prometteurs mais décevants et à repenser pour plus d'équité entre tous les parents...

Par ailleurs, que penser du nouveau système d'attribution des points APC/parent isolé qui écarte dans la pratique des femmes, bénéficiant auparavant du RRE et élevant effectivement seules leurs enfants, sans pour autant que l'autre parent n'ait été déchu de son autorité parentale ? Le SNUEP portait depuis plusieurs années cette revendication que les enfants



de parents séparés bénéficient des mêmes droits que les enfants de parents conjoints mais, dans sa mise en œuvre, cette évolution du barème, qui impose des conditions trop strictes aux parents isolés, répare des situations quand elle en détériore d'autres. **La disparition du RRE est pour l'instant un vrai recul des droits de certaines femmes élevant seules leurs enfants.**

BILAN MOUVEMENT INTRA 2018

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE

Pré-adhésion 2018-2019 : c'est parti !



Extraits de la déclaration liminaire du SNUEP-FSU - CAPA du 13 juin 2018

RENTRÉE 2018 DANS NOTRE ACADÉMIE

Le compte n'est pas bon...

Les effectifs diminuent peu. Pourtant, **34 postes sont supprimés** et la DHG diminue de **61 équivalent temps plein (ETP) : 34 en heures poste et plus de 22 en HSA.**

Rappel : Depuis 2012, les lycées professionnels de l'académie de Créteil ont vu leurs effectifs augmenter de presque 1300 élèves supplémentaires

42979 élèves (très légère diminution prévue)

34 postes supprimés (50 fermetures de postes contre 16 créations)

6 Mesures de carte scolaire

61 ETP en moins par rapport au constaté 2017-2018

13,5% d'HSA

33 postes définitifs bloqués (Cela signifie que ces postes ne seront plus mis au mouvement et sont menacés à court terme de suppression.)

589 PLP ont quitté l'académie au mouvement inter

376 PLP seulement vont y entrer

148 supports stagiaires réservés dont **30** à temps plein et **118** à ½ temps

204 postes spécifiques (soit 5 % de l'ensemble des postes)

1 enseignant sur **3** est contractuel

340 postes vacants après le mouvement intra

POUR CONCLURE :

Les disfonctionnements du mouvement intra sont à l'image de la détérioration de la voie professionnelle dans sa globalité. Le métier de professeur mérite d'être revalorisé dans toutes ses dimensions : formation, recrutement, rémunération, conditions de travail. Un effort tout particulier doit être fourni pour répondre à ces urgences. Le SNUEP exige que des moyens à la hauteur de tous ces enjeux soient injectés afin de motiver les néo-titulaires à se stabiliser dans notre académie.

HC & CLASSE EXCEPTIONNELLE 2018

Vos commissaires paritaires ont refusé de siéger à la CAPA Hors Classe et à la CAPA Classe exceptionnelle prévues le 18 juin. Ils n'auraient pas pu y jouer pleinement leur rôle d'élus du personnel ! Elles sont reportées au 5 juillet !

CAPA HC : quel contingent?

La commission paritaire d'accès à la Hors classe était convoquée alors que le contingent de promotions n'était pas connu. Il n'avait pas été communiqué par la DGRH si bien que l'administration se fondait sur une simple évaluation du nombre de promus possibles. **Dans ces conditions, siéger bien que le tableau d'avancement proposé ne fût pas garanti serait revenu à parier sur la justesse de cette estimation sans que les collègues puissent avoir la certitude de leur promotion.** Cela obligeait à prendre le risque de décevoir des PLP que l'on aurait peut-être dû rétrograder. Cela n'était pas envisageable pour les élus du SNUEP et de la CGT qui ont refusé de siéger et ont demandé le report de la CAPA. Seul le SNETAA-FO a déclaré se



désolidariser de cette demande et était prêt à siéger quand même.

CAPA classe ex : sur quels avis se fonder?

De la même façon, les commissaires paritaires du SNUEP ont aussi obtenu le report de la CAPA classe exceptionnelle puisque les fiches de synthèse



contenant les avis respectifs de l'Inspecteur et du Chef d'établissement, n'avaient toujours pas été mises à leur disposition. Comme pour la HC, cette absence de documents justificatifs empêchait tout contrôle du barème rectoral, pourtant décisif dans le classement opéré parmi les candidatures aussi bien dans le vivier 1 que dans le vivier 2. **Une telle opacité n'est pas acceptable, même si ce grave dysfonctionnement résulte d'une panne informatique.** Les élus doivent pouvoir consulter et vérifier toutes les données afin de s'assurer que l'équité de traitement de tous les PLP promouvables a bien été respectée.

LA DURE CONDITION DE PRÉCAIRE

Notre camarade du SNUEP élue à la CCP des non-titulaires a siégé quatre fois depuis le 21 novembre 2017 pour des situations individuelles de licenciement pour inaptitude professionnelle et/ou pour insuffisances professionnelles en direction de collègues de plus de 55 ans et de 60 ans. Le SNUEP avec la FSU a souligné dans ces instances le caractère inhumain que pose cette gestion des ressources humaines pour des collègues arrivant en fin de carrière.

L'allongement de la durée du travail, la dureté et l'évolution du métier d'enseignant, les difficultés quotidiennes fragilisent en premier lieu ces collègues installés involontairement dans la précarité depuis plusieurs années avec les incertitudes, la vulnérabilité que cette précarité peut renvoyer à chaque rentrée.

Par ailleurs, le SNUEP a pu le constater au cours de la CCP du 9 janvier 2018, l'insuffisance professionnelle peut cacher des problèmes de santé non signalés mais révélés au moment des convocations par l'administration, durant la commission paritaire du 15 janvier 2018 et aussi à

travers les consultations des dossiers par les collègues concernés.

C'est pourquoi, nous continuons à demander une attention particulière de l'administration notamment au moment des affectations mais aussi en cas de demande d'inspection.

Notre académie détient le triste record de la précarité. La session 2018 était la dernière du dispositif Sauvadet (créé en 2012) qui affichait l'ambition de résorber la précarité. Or, au fil des ans, le nombre de postes non pourvus n'a cessé d'augmenter pour atteindre une moyenne supérieure à 50 % en 2015, avec un maximum proche des

70 % cette année : situation paradoxale pour un examen censé réduire la précarité de la Fonction Publique et qui finalement contribue à son renforcement ! L'accès trop restrictif, l'accompagnement insuffisant des candidats, la volonté de maintenir, voire d'accroître, un réservoir de précaires ont conduit à cet échec.

Le SNUEP revendique un vrai plan de titularisation rapide, efficace qui réduise massivement le nombre de non-titulaires dans la voie pro.



NON TITULAIRES

NON-TITULAIRES

Enfin des contrats de recrutements à durée déterminée couvrant l'année scolaire

Le Rectorat a enfin pris en compte les revendications du SNUEP-FSU pour de meilleures conditions de recrutement et d'emploi des personnels contractuels enseignants ! Néanmoins, notre revendication de fond demeure la titularisation de tous les collègues après une année de stagiarisation semblable à tous les autres stagiaires.

L'an dernier, de nombreux collègues s'étaient vus proposer des promesses d'embauches. Cela pouvait constituer une avancée face à de nombreuses situations de précarité rencontrées par les non-titulaires, mais le dispositif avait souffert d'un manque de communication de la part du Rectorat, et beaucoup de collègues avaient pu se trouver lésés pour ne pas avoir retourné leur document dans les délais fixés par la DPE2.

Cette nouvelle disposition permettra à de nombreux collègues d'échapper aux risques liés aux interruptions entre deux contrats (paiement, ancienneté, accès au CDI...).

Quels changements cette année pour la signature de votre contrat ?

La DPE 2 a d'ores et déjà envoyé par mail dans votre établissement

d'exercice une **proposition de contrat valant intention de renouvellement de la part du recteur.**

Les contrats doivent être retournés à la DPE 2 avant le 30/06/2018, cachet de la poste faisant foi.

Quelles obligations après signature de cet engagement ?

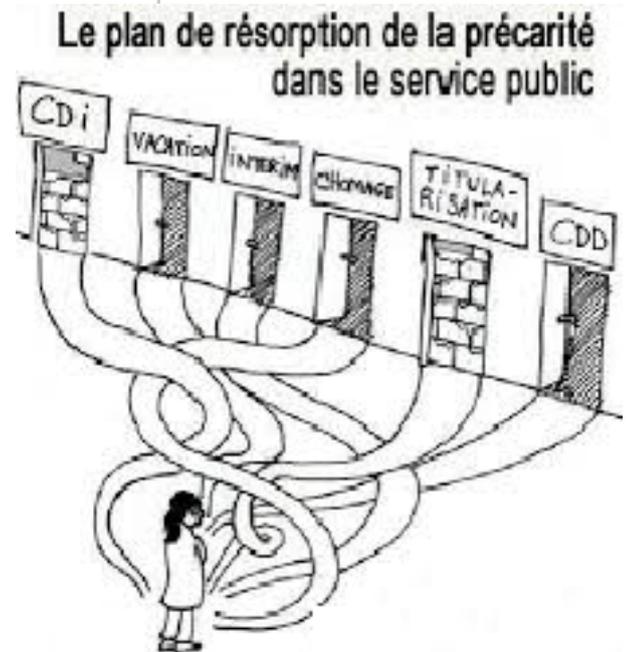
Votre contrat rapproche votre situation administrative de celle des TZR, puisque vous aurez été recruté pour couvrir des besoins pérennes que l'administration n'a pu satisfaire par le recrutement d'un fonctionnaire.

Vous bénéficiez donc d'un **établissement de rattachement administratif (RAD)**. Cependant, il ne

constitue pas encore votre affectation définitive pour la rentrée. Vous devrez donc ensuite accepter la ou les affectations proposées d'ici la rentrée par la DPE 2, sous peine de rompre votre contrat. Il est très probable que ces affectations soient différentes du RAD. Nous insistons sur le fait que la DPE 2 vous opposera une quasi impossibilité de refuser une suppléance y compris si c'est sur 2 établissements, voire 3 établissements pour certaines disciplines.

Ainsi, à compter de la rentrée 2018, une grande majorité des collègues contractuels exerçant actuellement dans l'académie vont se voir **proposer un contrat à durée déterminée à l'année et à temps complet (18h) :**

-lettres histoire, lettres anglais, lettres espagnol, maths-sciences, génie mécanique construction, génie mécanique productique, électrotechnique, biotechnologie santé environnement, économie et gestion option vente, économie et gestion option logistique, gestion administration.



Comment se déroule l'affectation pour la rentrée ?

Vous êtes susceptible de recevoir une affectation jusqu'à la veille de la rentrée. Si ce n'est pas le cas, vous devrez vous présenter le jour de la prérentrée des enseignants dans votre RAD. Le chef d'établissement peut vous demander d'y exercer des missions de remplacement à l'interne, dans la limite de votre temps de service, et selon un emploi du temps défini.

À réception de votre arrêté d'affectation, ou de vos arrêtés dans le cas d'affectations multiples, vous devez prendre contact avec le ou les établissements. *Si votre service est incomplet, la circulaire précise que vous êtes susceptible d'assurer des*

missions dans votre RAD sur les heures où vous n'êtes pas en responsabilité devant élèves. Ces missions seront à définir avec le chef d'établissement, jusqu'à ce que vous receviez un complément de service. De même, si votre affectation ne couvre pas l'année scolaire, la circulaire précise que vous devrez vous rendre dans votre RAD pour prendre l'attache de votre chef d'établissement, une fois votre mission de remplacement terminée. **Dans tous les cas, vous devez exiger un ordre de mission et un emploi du temps défini à l'avance.**

Contactez-nous si vous avez des questions à réception de votre contrat. Vérifiez que votre chef d'établissement a bien reçu votre proposition de CDD pour 2018/2019. Prévenez-nous si ce n'est pas le cas pour que nous interroguions au plus vite la DPE2.

RÉFORME DU BAC PROFESSIONNEL

un bac pro livré aux entreprises...

L'ENSEIGNEMENT PRO : UNE PRIORITÉ, VRAIMENT ?

MACRON VEUT UN GRAND ORAL AU BAC

« QUELLE VALEUR AJOUTÉE PENSEZ-VOUS POUVOIR APPORTER A NOS ENTREPRISES ? »



Lundi 28 mai dernier, le ministre de l'Éducation nationale a présenté sa réforme du bac professionnel. Les grands axes de ce nouvel opus sont à craindre avec des filières et des élèves livrés en pâture aux entreprises... sous couvert d'insertion professionnelle et d'attractivité.

Jean-Michel Blanquer dans les salons de la rue de Grenelle n'a cessé de marteler que l'enseignement professionnel était sa « deuxième priorité » après l'enseignement en primaire. Fin février, le rapport de la députée Céline Calvez et du chef étoilé Régis Marcon donnait déjà le ton. Les premières mesures obscurcissaient la qualité des formations, des conditions d'études des élèves et du travail des PLP. Retour sur cette journée de présentation.

Ce 28 mai dernier donc il s'agissait pourtant bel et bien de redorer le blason du lycée professionnel avec un discours volontiers volontariste. A entendre R. Marcon, il s'agirait de « donner au lycée professionnel l'attractivité qu'il mérite et de le porter à la pointe de « l'offre de formation » en s'appuyant sur « la double transition : numérique et environnementale ». Mais à la lecture de cette réforme, force est de constater que l'enseignement en lycée professionnel s'en trouve une nouvelle fois malmené et dégradé.

Campus d'excellence : de la poudre aux yeux !

Et si Jean Michel Blanquer se plaît à

communiquer sur les « campus d'excellence », lieux qui rassembleraient autour des lycées professionnels des

CFA, incubateurs d'entreprises, universités ou encore laboratoires, la coquille semble pourtant bien vide...

En effet, s'agissant des campus, seuls quelques établissements sont concernés (moins de 100 élèves concernés en CAP et bac professionnel) alors que les 1500 lycées pro subissent la baisse de la taxe d'apprentissage et le sous-investissement des régions.

Plan social dans la filière Gestion-Administration

Autre enjeu d'importance, selon le ministère : « la modernisation des formations » et « leur adaptation aux révolutions numériques et environnementales ». Aussi selon Jean-Michel Blanquer, deux critères devront être pris en compte : l'attractivité et l'insertion. « Certaines filières ne sont ni attractives, ni insérantes » lance J.M Blanquer ce 28 mai dernier. Et d'ajouter : « il faut arrêter ou transformer les filières qui insèrent le moins ».

Conséquence à très court terme : des sections entières seront fermées sans qu'aucune solution n'ait été réellement envisagée ni pour les jeunes qui, notamment pour la filière gestion administration (plus de 75000 élèves), pourraient bien se retrouver sur la sellette ni pour les PLP et les équipes pédagogiques qui y exercent.

Ainsi, près de 1500 professeurs de lycée professionnel devraient être concernés ... C'est pourtant le même J.M Blanquer qui

en 2010 alors directeur des affaires scolaires avait créé cette filière, très critiqué déjà à l'époque par l'ensemble des syndicats de l'enseignement professionnel.

Le choix honteux de l'inculture

Dernier enjeu de taille : la dégradation des enseignements généraux. En effet, la baisse significative des horaires disciplinaires (perte de 13% en lettres/histoire, 16% d'heures de maths, plus de 40% en langue vivante 2) et l'instauration des secondes « à famille des métiers » entraineront une difficulté accrue à poursuivre des études ainsi qu'une déprofessionnalisation des formations.

Vers la déprofessionnalisation

Car si rue de Grenelle, la volonté est de « personnaliser les parcours des élèves » en proposant notamment à l'élève qui suivra une seconde pro plus généraliste et organisée autour de « familles de métiers », ces familles pourraient bien se réduire à une peau de chagrin passant d'une centaine de bacs pro existants à une quinzaine de familles tout au plus...

Une vision passéiste qui privilégie les besoins du marché et renonce à toute exigence culturelle et citoyenne

Enfin, l'implantation de sections d'apprentis en lycée pro (jusqu'à présent confiées aux entreprises et aux Centres de Formations pour Apprentis) serait, pour le ministère, synonyme de « mixité des publics et de parcours ». Pourtant, déjà expérimentée, une telle mixité constitue une aberration pédagogique, sauf à considérer le LP comme une simple antichambre à l'entrée en apprentissage ou comme un filet de sécurité pour tous les élèves que les entreprises refuseront. C'est en fait le tri des élèves qui sera organisé avec d'un côté, ceux qui sauront répondre aux attentes du patronat et les autres.

RÉFORME DU BAC PROFESSIONNEL

un bac pro livré aux entreprises...

Moins d'heures mais du saupoudrage dans des dispositifs inefficaces

Aussi, cette prétendue « revalorisation de la voie professionnelle » n'est pas sans danger... 6000 postes sont susceptibles de disparaître, 120 heures/an en moyenne seront spoliées aux élèves (soit l'équivalent de 3 semaines et demi de formation) et de la co-intervention sera imposée. Les professeurs de Français verront leur métier réduit à la fonction de correcteur ou de rédacteur de notices professionnelles ! La voie professionnelle se fera avec moins de moyens : moins d'école pour les jeunes, moins de postes d'enseignants et un financement en berne des établissements.

de mettre en avant les « Harvard du Pro » !

Un discours mystificateur pour promouvoir une réforme qui va grignoter de l'intérieur les lycées professionnels !

Pour le SNUEP-FSU, ce projet ministériel, dans la continuité des modifications prévues pour l'apprentissage, fragilise davantage l'enseignement professionnel. Alors qu'il valorise la formation

professionnelle, le ministre s'apprête, avec ses mesures, à détruire l'enseignement professionnel public. Le SNUEP-FSU défendra aux côtés des collègues une autre réforme respectueuse de l'engagement au quotidien des PLP au service de l'élévation du niveau de qualification globale des jeunes. Le SNUEP-FSU combatta, avec la profession, toutes les tentatives de dévalorisation de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire car c'est la seule voie capable d'articuler l'enseignement d'un métier avec celui d'une culture commune émancipatrice. Nous ne pouvons accepter cette marche en avant vers la destruction de nos lycées pros.



NEUROSCIENCES

Quand neuroscientisme et Éducation nationale font bon ménage...

La création par le ministre Blanquer d'un nouveau Conseil scientifique avec à sa tête Stanislas Dehaene¹, grand « promoteur » des neurosciences dans les médias, est-elle une si bonne nouvelle ?

Cette nomination risque d'imposer une nouvelle pédagogie fondée avant tout sur les « preuves » statistiques et non sur la diversité des expériences, la prise en compte de l'imaginaire, de la création et les éléments du contexte socio culturel...

Depuis des années, nos gouvernements successifs tentent d'imposer à la psychiatrie les résultats de la science statistique. L'EN avec la nomination de Dehaene courtise également cette tendance appliquée sans recul, ni possibilité de (re)mise en question.

Le collectif des 39, composé notamment de psychiatres, de psychologues cliniciens, d'infirmier-es ou encore d'enseignant-es des 1^{er} et 2^d degrés et du supérieur avait déjà alerté en 2014 et 2016 sur « la posture de la Haute Autorité de Santé » qui évinçait les notions de diversité et de

pluralisme. Il poursuit dans son communiqué du 28 janvier 2018 : « cette H.A.S est un outil dévastateur du soin en psychiatrie et combien les liens de subordination entre administration et pratique clinique sont toxiques tant pour les soignés que pour les soignants. D'autant que la connivence entre sciences et politique, l'histoire nous a appris qu'elle est fondamentalement dangereuse ».

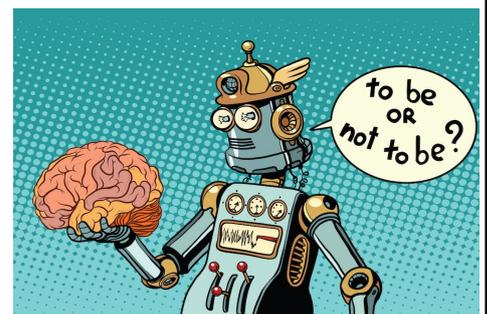
Or, en se parant de « neutralité scientifique », le mouvement des neurosciences cognitives convoque précisément un projet très politique...

Implantées désormais à l'EN, les neurosciences cognitives pourraient bien écartier volontairement les éléments du contexte socio-culturel de nos jeunes et les expériences pédagogiques des enseignant-es au nom d'une seule et bonne méthode : celle de la catégorisation et de la déshumanisation statistique engendrées par le seul exercice des chiffres.

Lors d'une conférence débat Gérard Pommier² expliquait : « la psyché humaine échappe heureusement à la tyrannie des chiffres et des statistiques ». Il met en garde sur l'une des conséquences de l'introduction des neurosciences dans les écoles, collèges et lycées : « **testés dès le plus jeune âge les enfants et jeunes sont**

prisonniers d'un seul mode : celui de la classification. Classification scolaire, classification sociale, classification psychologique ».

Le danger de cette pratique systématisée serait alors le pilonnage permanent de la subjectivité, l'abolition de la mixité sociale



et l'effacement progressif de ce qui fait pourtant l'une des dimensions essentielles de l'être humain : la rêverie, la création, l'imaginaire et la singularité... dimensions qui toutes participent au socle même de nos enseignements...

1- Spécialiste de psychologie cognitive au Collège de France

2- Professeur des universités, éminent psychiatre et membre du collectif des 39, conférence débat à la Maroquinerie à Paris en février dernier.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

*En adhérant avant le 30 sept 2018,
vous bénéficiez de l'adhésion jusqu'au 31/08/2019 aux tarifs 2017-2018

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,75	120 3,33	126 3,50	132 3,66	141 3,91	144 4,00	156 4,33	165 4,58	177 4,91	192 5,33	204 5,66
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	177 4,91	192 5,33	204 5,66	216 6,00	231 6,41	243 6,75					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	213 5,91	225 6,25	237 6,58	255 7,08		273 7,58	282 7,83	297 8,25			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale
 Assistant-e d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 € Non-titulaire : 93 €

Retraité.es* - PLP et CPE PLP1 : 87 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €

* Pour les retraité.es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 144 euros
revient au final à 48 euros,
soit 4 euros par mois.**



144 € = 48 €

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**